

N° 25_04_20

Service : Finances
CCAS
Réf : CR/JR/FC
Tél. : 0466542662

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JUIN 2025

Objet : Approbation de l'Etat de Réalisation des Recettes et Dépenses (E.R.R.D.) 2024 - Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (C.A.M.S.P.)

PRESENTS: Monsieur C.RIVENQ, Président, Madame M.VEYRET, Vice-Présidente, Monsieur M.ROUSTAN, Vice-Président Délégué, Mesdames C.BERARD, L.BOUTEILLER, H.CAYRIER, M.C. PEYRIC, M.J. VEAU-VEYRET, J.VOIRIN, Messieurs A.BIZE, A.BOSSEUR, J.R. MASSON, A. REYNAUD,

EXCUSES: Mesdames M.GUYOT, C. MASSAL, Messieurs B.MAZUC, J.M. SUAU.

Secrétaire de Séance : Madame RIOU Joëlle, Directrice du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès,

Vu le Code de l'action sociale et des familles;

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale;

Vu l'E.P.R.D. et les décisions modificatives de l'exercice 2024;

Vu le compte de gestion dressé par le comptable;

Considérant, que les résultats comptables de l'exercice issus de l'E.R.R.D. et du compte de gestion sont identiques;

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÈDE AU VOTE,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver l'état de réalisation des recettes et dépenses (E.R.R.D.) 2024, du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce, qui fait apparaître les résultats suivants :

Section d'investissement

	REALISATIONS 2024
EMPLOIS	
Remboursement des dettes financières	34 625.52
Immobilisations	38 604.85
Autres emplois	0.00
TOTAL DES EMPLOIS	73 230.37
RESSOURCES	
Emprunts et dettes assimilées	0.00
Apports, dotations et subventions	59 037.19
Autres ressources	0.00
Caf (<i>Capacité d'autofinancement</i>)	13 715.71
TOTAL DES RESSOURCES	72 752.90
FONDS DE ROULEMENT	- 477.47

Section de fonctionnement

	REALISATIONS 2024
CHARGES	
GRP1-Dépenses afférentes à l'exploitation courante	87 167.00
GRP 2 – Dépenses afférentes au personnel	1 075 122.36
GRP 3 – Dépenses afférentes à la structure	152 958.05
TOTAL DES CHARGES	1 315 247.41
PRODUITS	
GRP 1 – Produits de la tarification	1 167 590.02
GRP 2 – Autres produits relatifs à l'exploitation	3 932.51
GRP 3 – Produits financiers et non encaissables	130 786.00
TOTAL DES PRODUITS	1 302 308.53
RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE	-12 938.88
Dotations aux amortissements et aux provisions	+ 107 440.59
Quote-part de subventions virées au compte de résultat	- 35 492.00
Reprise sur amortissements et provisions	- 45 294.00
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	13 715.71
<i>Taux de C.A.F. en pourcentage de produits</i>	<i>1.05%</i>

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Christophe RIVENQ



Votants : 12
Pour : 12 - Unanimité
Contre : 0
Abstentions : 0

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Président du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Centre Communal d'Action Sociale, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.